



2016-2020  
Plan Régional Santé au Travail  
Hauts-de-France

Lille, le 18 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL : PLACER LA PRÉVENTION PRIMAIRE AU CŒUR DU DIALOGUE DANS L'ENTREPRISE



Les partenaires sociaux, en lien avec les acteurs régionaux de la prévention, ont invité tous les acteurs du dialogue social impliqués dans les questions de santé-travail à une matinée d'appropriation et de discussion autour de la prévention primaire et des nouvelles orientations actées dans le Plan régional santé travail.

Ce colloque intitulé « Placer la prévention primaire au cœur du dialogue dans l'entreprise » était organisé dans le cadre du Plan régional santé au travail (PRST) 2016-2020 des Hauts-de-France, ce lundi 18 juin. Environ 160 participants s'y sont inscrits.

#### Diffuser une culture de prévention en donnant la priorité à la prévention primaire

C'est une des trois grandes orientations du PRST. Jusqu'à présent, la politique de santé au travail était axée sur la réparation. L'enjeu de ce 3e PRST est de convaincre les entreprises de se lancer dans la prévention primaire par la mise en place d'actions concrètes basées sur le travail réel. Le colloque du 18 juin est une première étape pour faire dialoguer les partenaires sociaux autour de cet enjeu et les inciter à sensibiliser leurs membres siégeant au sein des instances paritaires dédiées à la santé et à la sécurité au travail mais aussi plus largement, leurs représentants au sein des entreprises.

#### Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail

L'une des orientations nationales de la politique de santé au travail vise à développer le dialogue social en matière de conditions de travail dans l'entreprise. Il s'agit d'amener les entreprises à dialoguer autour de thèmes tels que l'organisation du travail, la qualité de vie au travail, le télétravail qui ne font pas l'objet d'une réglementation précise mais qui ouvrent un champ important à la négociation d'entreprise renforcée dans le cadre des dernières ordonnances. Le colloque du 18 juin a d'ailleurs été l'occasion pour trois entreprises des Hauts-de-France de témoigner sur des actions de prévention primaire ainsi mises en œuvre et aux partenaires sociaux d'échanger sur la question lors d'une table-ronde fructueuse.

#### Les 3 niveaux de prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- **La prévention primaire** : on agit sur les sources du risque dans l'entreprise pour le supprimer ou le réduire. Exemples : substituer un produit dangereux, tenir régulièrement des réunions d'équipe pour améliorer le climat de travail...
- **La prévention secondaire** : on surveille le risque et l'état de santé, on agit sur les individus eux-mêmes. Exemples : port de protections individuelles, cartographie du bruit, mesures atmosphériques...
- **La prévention tertiaire** : une fois le risque survenu, on vise à limiter les conséquences. Exemples : aménagement du poste, reclassement, débriefing...

Une démarche de prévention globale efficace reprend ces trois niveaux mais donne la priorité à la prévention primaire.

#### Contact presse :

- Direccte Hauts-de-France : Jérôme Creutz - 06 12 72 50 69 - [jerome.creutz@direccte.gouv.fr](mailto:jerome.creutz@direccte.gouv.fr)
- Aract Hauts-de-France : Marylène Coppi – 06 88 87 60 80 – [m.coppi@anact.fr](mailto:m.coppi@anact.fr)